

Département de l'Yonne

Communauté de
Communes du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : Date d'affichage de la convocation :	14 septembre 2011 14 septembre 2011	Nombre de conseillers communautaires En exercice: 29 Présents : 29 Votants : 29	PRÉFECTURE DE L'YONNE 27 SEP. 2011 ARRIVÉE
---	--	---	--

Séance du 26 septembre 2011

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi vingt six septembre deux mille onze à dix neuf heures, à l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Mohamed BELKAID (suppléant de Madame Miren MATIVET-KERBRAT), Monsieur Yann CHANDIVERT (suppléant de Monsieur Yves GENTY), Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Madame Valérie BRUSIN, Monsieur Louis BOUCHERON, Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Yves GENTY, suppléé par M. Yann CHANDIVERT
Madame Miren MATIVET-KERBRAT, suppléée par M. Mohamed BELKAID

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : modification de l'état du personnel de la Communauté de Communes du Jovinien

N°RH/2011/50

Conseil communautaire du
26 septembre 2011

OBJET : modification de l'état du personnel de la Communauté de Communes du Jovinien

VU la délibération n°41/2010 du 30 septembre 2010 ouvrant le poste d'ambassadeur du tri sur la base du 1er échelon du grade de technicien territorial.

VU l'avis favorable du bureau de la CCJ, réuni le 19 septembre 2011

CONSIDERANT le recrutement de l'agent sur cette base à compter du 16 novembre 2011

CONSIDERANT la demande de l'agent

CONSIDERANT l'avis favorable du Président,

Il est proposé d'accorder une augmentation à cet agent de l'ordre de 100 € brut. Sa rémunération sera alors basée sur l'indice majoré 385 au lieu de 363.

Vu l'exposé du président,

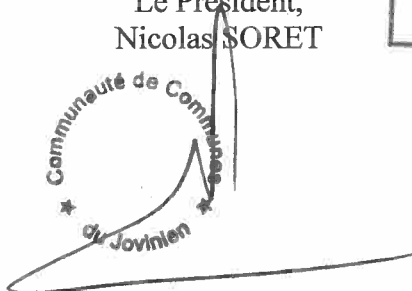
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter l'augmentation de l'agent occupant le poste d'ambassadeur du tri, sa rémunération sera basée sur l'indice majoré 385 au lieu de 363 à compter du 1^{er} octobre 2011.

AUTORISE le président ou son représentant à signer l'avenant au contrat de travail ainsi que tous les documents annexes.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET



Date de réception
par la Préfecture : 27/09/2011

date de publication : 27/09/2011